

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
19/04/96

Origine :
DRP

MME et MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM. les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DRP n° 21/96

Plan de classement :

26110						
-------	--	--	--	--	--	--

Objet :
**DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE EMPLOYEUR EN MATIERE DE TARIFICATION
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.**

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Com.circ PAT 1018/86

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Josiane LÉONCIA

Téléphone :

45 38 60 36

Direction des Risques Professionnels

19/04/96

MME et MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine : MM. les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
DRP

N/Réf. : SRR - JAL/FN - DRTO - DRP n° 21/96

Objet : Dépenses imputables au compte employeur en matière de tarification des accidents du travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir mettre à jour, conformément au document annexé, la liste actualisée des codes "Actes" jointe à la *circulaire PAT N° 1018/86 en date du 21 février 1986* ainsi que le fichier paramètre SGE TA-PR correspondant, afin de prendre en compte les codes nouvellement créés (voir tableau).

Pour le Directeur
le Directeur
des Risques Professionnels

Jean Luc MARIÉ

P.J : 1

TABLEAU**COMPLEMENT AU FICHER PARAMETRE YMNA 002**

Code Acte	Libellé de l'information	Code de ventilation
071	Actes utilisant les radioéléments	2
072	Actes utilisant les radioéléments	2
384	Orthoprothèses	5
385	Accessoires de prothèses et orthopédie autre appareillage	5
386	Appareillage, matériels et appareils de contention	3
387	Matériels et appareils pour traitements divers	3
388	Prothèse externe non orthopédique	5
392	Prothèse interne inerte	5
393	Prothèse interne active	5
446	Forfait transplantation d'organes	4
491	Forfait d'accueil et de surveillance du patient : bilan du groupe 1	4
492	Forfait d'accueil et de surveillance du patient : bilan du groupe 2	4
493	Forfait d'accueil et de surveillance du patient hors groupe 2 effectué sur des malades lourds dans la limite de 15% de l'ensemble des séances autorisées	4
494	Forfait d'accueil et de surveillance du patient bilans groupe 2 plus les actes d'endoscopie inscrits en liste 1	4
495	Forfait d'accueil et de surveillance du patient bilans groupe 2 plus les actes d'endoscopie inscrits en liste 2	4
640	Prélèvement sanguin par un directeur de laboratoire non médecin	3
641	Prélèvement sanguin par un directeur de laboratoire non médecin majoration nuit	3
642	Prélèvement sanguin par un directeur de laboratoire non médecin majoration férié	3
643	Prélèvement par un technicien de laboratoire	3
876	Forfait journalier transplantation d'organes à charge du régime obligatoire	A
690	Produits radio pharmaceutiques	3

Libellé de l'information	Code de ventilation
Indemnités journalières	1
Frais médicaux	2
Frais pharmaceutiques	3
Frais hospitalisation	4
Non ventilés (non imputables au comptes employeurs)	5
A ignorer (non imputable aux comptes employeurs)	A

Le code 382 "chaussure orthopédique" change de libellé pour devenir "Podo-orthèses".

Le code 370 "Petit appareillage" change de libellé pour devenir "orthèses".

Le code 070 "Radium thérapie" change de libellé pour devenir "Actes utilisant les radioéléments".